



Délibération n°2014-36 du Comité syndical du Jeudi 26 Juin 2014

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE GEFOSAT ANNÉE 2014

L'an deux mil quatorze le vingt six juin à dix sept heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 13 juin 2014.

|  |   |
|--|---|
| Etaients présents ou représentés :                       | Sonia ARRAZAT, Christian BILHAC, Marie-Christine BOUSQUET, Bernard FABREGUETTES, Joëlle GOUDAL (représentée par Bernard GOUJON), Jean-Claude LACROIX, Patrick LAMBOLEZ, Jean-Noël MALAN, Denis MALLET, Yolande PRULHIÈRE, Michel SAINT PIERRE, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER, Luc VIALA, Louis VILLARET.<br>Etaients également présents les suppléants suivants : Laurent DUPONT, Florence QUINONERO, Jean-Claude CROS. |
| Absents ou excusés :                                     | Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Alain CHALAGUIER, Manuel DIAZ, Roger FAGES, Jacky GALABRUN, Audrey GUERIN, Michel GUIBAL Pierre GUIRAUD, Béatrice NEGRIER, Rémy PAILLES, Claude REVEL, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL   |
| Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 16 |   |

Considérant que dans le cadre d'un développement durable et d'un accroissement urbain intégré qui respecte mieux l'environnement, il apparaît important de procéder à des économies d'énergie.

Vu qu'il existe un service d'espace information énergie (EIE) qui est assurée par le GEFOSAT grâce à des fonds de l'ADEME et de la Région Languedoc-Roussillon, que ce service consiste en une permanence téléphonique et en des rendez-vous accordés aux particuliers, qu'il dispense des renseignements techniques très pointus en matière d'économie d'énergie.

Vu qu'il a été convenu en 2010 de renforcer sa présence dans le Cœur d'Hérault,  
Considérant que cela a constitué une amélioration qualitative et quantitative du service fourni aux habitants,

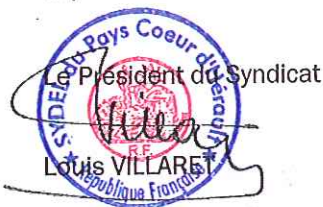
Vu le projet de convention de partenariat qui détermine les conditions de la continuité de l'ESPACE INFO ENRGIE et de la présence du GEFOSAT dans le Cœur d'Hérault pour 2014, afin de maintenir le conseil aux particuliers et aux collectivités.

Le Comité Syndical  
Après en avoir délibéré,  
DÉCIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ De valider le projet de convention de partenariat avec le GEFOSAT ci-annexé qui prévoit notamment que les permanences sont de deux demi-journées par mois, dans les locaux du Pays (Agence économique), et pourra être décentralisé dans le territoire selon la demande.  
Une implication du GEFOSAT est également prévue sur 3 événements locaux, avec des animations.  
Quatre visites de maisons sont prévues à l'intention des particuliers, deux ateliers sur les économies d'énergies pour des personnes en situation de précarité énergétique. Le Gefosat prévoit également une participation et un appui aux démarches engagées par le Pays, dont principalement le Plan Climat.
- ✓ D'autoriser le Président à signer la convention et tous documents afférents à cette affaire

Clermont l'Hérault, le 4 Juillet 2014  
Le Président certifie sous sa responsabilité  
la présente délibération exécutoire le 4 juillet 2014



Publiée le 04 Juillet 2014

Transmise le 09 Juillet 2014